

## Information importante : Relève de votre compteur d'eau

## Madame, Monsieur,

Les compteurs d'eau sont équipés d'un module de radio-relève. Le service d'eau ne peut pas relever à distance ces compteurs (compteurs SAUR non compatibles avec nos outils de relève).

Dans le cadre de la facturation des redevances d'eau et d'assainissement, nous vous demandons de relever votre compteur d'eau et de transmettre l'index au service d'eau, au plus tard le 15 mai 2024 :

- Par téléphone : 02 47 93 78 79
- Par mail: service-eaux@cc-cvl.fr
- Via le portail abonné en se connectant sur son espace personnel (https://portail-web.chinon-vienne-loire.fr)



Sans retour de votre part, les factures seront basées sur des estimations de la consommation d'eau des années précédentes.

## PENSEZ-Y!

Une campagne de renouvellement des compteurs sera réalisée dans les années à venir afin de pouvoir relever à distance les compteurs d'eau, à chaque facturation.

Tant que votre compteur n'a pas été changé, pensez à nous transmettre votre index les 1ères quinzaines de mai et de septembre afin de prendre en compte votre consommation réelle.

Merci de votre compréhension,

## Vincent NAULET

Vice- président en charge de l'Eau et de l'Assainissement

